

Article 1 - Scope of application

- 1. Le présent règlement s'applique aux obligations alimentaires découlant de relations de famille, de parenté, de mariage ou d'alliance.**
- 2. Dans le présent règlement, on entend par "État membre" tous les États membres auxquels le présent règlement s'applique.**

Imprimé depuis Lynxlex.com

Source URL: <https://www.lynxlex.com/en/text/obligations-alimentaires-r%C3%A8gl-42009/1360#comment-0>